

PAGES DE GAUCHE

www.pagesdegauche.ch

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 194

Hiver 2024-2025

Page 4 **Élections**

En Géorgie, le choix entre l'autoritarisme et un avenir européen.

Page 5 **États-Unis**

Fascisme assumé : les dangers d'une Amérique sous Trump.

Page 6 **Italie**

Salaires bas, contrats précaires : les Universités se mobilisent.

Page 22 **Culture**

Quand un idéal politique se transforme en domination sectaire : Julie Pagis enquête sur le prophète rouge.

Le dossier

Fiscalité : bataille centrale

*Contrairement à la droite qui cherche sans cesse à les réduire, la gauche pense que les impôts ont une utilité. Ils servent à financer les services publics, à entretenir les biens communs et à redistribuer la richesse au sein d'une société. L'impôt permet donc de soustraire un certain nombre d'activités et de secteurs à la logique marchande, consolidant en retour la démocratie. Ce que les impôts rendent possible est ainsi un potentiel subversif, ce qui leur vaut les attaques permanentes de la droite. **Page 7***

À lire sur notre site

Rappeler le combat de l'opposition syrienne

Publié le 9 janvier 2025



Entretien avec Firas Kontar • Plus de dix ans après l'écllosion de la révolution syrienne, des manifestant-e-s sont à nouveau descendu-e-s dans certaines rues du pays pour demander la chute de Bachar el-Assad. Afin d'analyser le terrible épisode que connaît...

Continuer la lecture →

Délire « made in USA »

Publié le 3 janvier 2025



Stéphanie Pache • Les États-Unis ont été un fasciste, avec toute sa troupe de sycophantes, mais cette fois en toute connaissance de cause. Après l'élection, nous avons assisté à une phase d'accusations spéculatives par le camp démocrate et les médias...

Continuer la lecture →

« De minuscules doses d'arsenic »

Publié le 9 décembre 2024



Antoine Chollet • Dans LTI, la langue du Ilie Reich, Victor Klemperer, l'un des rares Juifs à avoir pu rester vivre à Dresde jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale du fait de son mariage, montre comment les nazis ont...

Continuer la lecture →

Chronique

Le Pen, un mort transformé en héros

Les jours qui ont suivi le décès tant attendu de Jean-Marie Le Pen ont été tout bonnement hallucinants. Le gouvernement français a finalement achevé la banalisation du parti d'extrême droite héritier du collaborationnisme en envoyant un représentant ministériel à sa messe d'hommage.

Le Premier ministre en exercice a salué le « combattant » qu'était Le Pen, tout en précisant que ce dernier affectionnait les « polémiques », étrange euphémisme pour qualifier un tortionnaire, un négationniste et un adepte de la théorie de l'inégalité des races. L'abject nouveau ministre de l'Intérieur n'a, lui, rien trouvé de plus vide que d'affirmer que Jean-Marie Le Pen avait marqué son époque... plus très loin du qualificatif de lanceur d'alerte répété au même moment sur les ondes de l'univers Bolloré. Et même au-delà, peu de médias traditionnels ont échappé à des hommages respectueux et lénifiants de la figure de l'antirépublicanisme français des cinquante dernières années.

À la vue de cette mauvaise tragédie, on a pu se reconforter en visionnant les images des quelques fêtes d'adieu spontanées organisées en France. Mais celles-ci sont plus un cri de détresse face à l'extrême droitisation de l'espace public que le

signe d'une quelconque victoire.

En Suisse romande, la couverture médiatique n'a heureusement pas suivi la dérive française. Mais en sera-t-il de même lorsque la figure tutélaire de l'extrême droite locale, Christoph Blocher, rendra son dernier souffle ? À huitante-quatre ans, il a pour la première fois décidé de rester en retrait de l'Albisgütli cette année. Mais pendant des décennies, Blocher a développé les pires campagnes xénophobes, revitalisé la propagande anticommuniste d'extrême droite, soutenu le régime d'apartheid en Afrique du Sud, tiré à boulets rouges contre la Commission Bergier, ou tenu des positions antiavortements et profondément sexistes.

Pourtant, le moment venu, certains titres de presse helvétiques n'argumenteront-ils pas que Blocher ne partageait pas toutes les outrances de Le Pen ? Et que tout compte fait, la politique migratoire inhumaine actuelle et la persistance d'un Sonderfall fantasmé sont ses héritages politiques, et qu'à ce titre il mériterait une once d'estime ?

Le risque est bien réel, et nous pouvons déjà appeler toute la gauche à ne pas tomber dans le panneau d'un hommage national et consensuel.

Bertil Munk

Illustrations

Ce numéro est illustré par des clichés pris par Thomas Bruchez — que nous remercions — entre 2022 et 2024 nous montrant les Dolomites, le Glacier d'Orny et le Glacier du Trient.

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.—
Abonnement de soutien : Fr. 150.—
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs) : Fr. 49.—
IBAN CH75 0900 0000 1779 5703 3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 22, 1001 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Antoine Chollet (AC), Aida Demaria (AD), Emma Sofia Lunghi (ESL), Joakim Martins (JM), Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Valentin Prélaz (VP), Elodie Wehrli (EW).

Comité :

Cora Antonioli, Umberto Bandiera, Valérie Boillat, Rüştü Demirkaya, Martine Docourt, Dan Gallin, Mathieu Gasparini, Arnaud Thiéry.

Maquette :

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction, mise en page et

webmaster :

Aida Demaria, Lausanne

Dessins :

Lucile Curdy

Relecture :

Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression :

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Éditorial

La lune de miel du PLR et de l'UDC

On sait depuis longtemps que le Parti libéral-radical n'a plus rien à voir avec la formation politique à l'origine de la démocratisation de la Suisse. Toutefois, depuis l'accession du conseiller aux États argovien Thierry Burkart à sa présidence, le parti a pris un nouveau virage à droite particulièrement inquiétant. Désormais, les divergences de points de vue entre le PLR et l'UDC ne se comptent plus que sur les doigts d'une main.

Deux partis main dans la main

Formant un couple de plus en plus fusionnel, le PLR et l'UDC collaborent désormais quasi systématiquement pour tenter d'imposer à la Suisse le cours le plus conservateur possible. En plus de vouloir autoriser la construction de nouvelles centrales nucléaires (voir *Pages de gauche* n° 194), les deux partis désirent également faire exploser le budget de l'armée (voir *Pages de gauche* n° 191) et réduire à néant l'aide au dévelop-

pement, tout en imposant une cure d'austérité sans précédent à la Confédération.

Néanmoins, c'est avant tout dans le domaine migratoire que le PLR est le plus sous influence de sa relation toxique avec l'UDC. Lors de la session extraordinaire du Conseil national du 24 septembre 2024 dédiée à cette thématique, le PLR a quasi unanimement adopté quatre motions du groupe parlementaire UDC, qui proposent de plus ou moins supprimer le droit d'asile en Suisse. Un virage anti-migratoire radical confirmé par le dernier papier de position du Parti libéral-radical, qui revendique entre autres de « limiter au maximum le regroupement familial », de « renvoyer immédiatement et efficacement les personnes dont la demande d'asile a été rejetée » ou encore de « suspendre l'aide au développement auprès des États qui ne reprennent pas leurs compatriotes déboutés ». En plus de soutenir les propositions xénophobes de l'UDC, le PLR lance désormais lui aussi des polé-

miques racistes. Thierry Burkart a par exemple récemment vertement dénoncé la « Willkommenskultur » du Secrétariat d'État aux migrations après que ce dernier a publié sur les réseaux sociaux des photographies de jeunes migrant·e·s jouant au football ou nourrissant des alpagas...

La gauche ne peut compter que sur elle-même

Face à l'union de plus en plus étroite du PLR à l'UDC, la gauche se retrouve dans une situation très inconfortable. Dès que le Centre éparpille quelques voix (ce qui arrive très souvent...), des idées particulièrement antisociales, anti-écologistes, anti-migratoires se retrouvent être majoritaires au sein de l'Assemblée fédérale. Le Centre ne constituant aucunement un partenaire fiable, il ne reste donc à la gauche que la rue et le référendum populaire pour contrer cette alliance de droite radicale.

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|---|--|
| <p>4 Actualités
Élection : la Géorgie à la croisée des chemins</p> <p>5 États-Unis : délire <i>made in USA</i></p> <p>6 Italie : les précaires de la recherche contre la réforme des universités</p> <p>6 Le poing, la rose et le casse-noix</p> <p>7 Dossier</p> <p>8 L'histoire des impôts : du financement des guerres à celui de l'État social</p> <p>9 Éclairage sur la fiscalité suisse</p> <p>10 Panorama fiscal suisse</p> <p>12 Le paradis des un·es est l'enfer des autres</p> <p>13 La droite retourne enfin sa veste (ou presque)</p> <p>14 L'esprit de l'impôt contre celui de la cotisation</p> | <p>16 Des déductions fiscales de tout bord</p> <p>18 Des impôts, mais pas de voix : les oublié·e·s de la démocratie suisse</p> <p>19 Genève et Vaud : attaques contre les impôts</p> <p>20 Le rapport à l'impôt : une pure opposition entre gauche et droite</p> <p>21 Culture
« La jungle pourrait envahir le jardin », phrase criminelle
Les difficultés de panser les plaies du génocide des Tutsis</p> <p>22 Le prophète rouge de Julie Pagis</p> <p>23 Livres</p> <p>24 Der
Appel aux dons</p> |
|---|--|

Élection

La Géorgie à la croisée des chemins

La *Sakartvelo* (alias la Géorgie) est une fois de plus à la croisée des chemins. Cette expression colle depuis des siècles à la peau de l'histoire de cette nation, située au carrefour de l'Europe et de l'Asie, de la Russie, de l'Iran et du monde turc. Le fait est que la Géorgie a toujours constitué le champ de bataille d'ambitions impériales. Les multiples conquêtes dont le pays a été victime ont d'ailleurs fini par profondément en façonner l'identité. Dans la continuité des invasions du passé, la Géorgie est aujourd'hui confrontée à une conquête plus subtile, celle d'une oligarchie interne ayant des liens profonds avec l'extérieur.

Depuis douze ans, le parti Rêve géorgien (RG) — aujourd'hui souvent qualifié de Cauchemar géorgien — gouverne le pays. Il a été fondé par Bidzina Ivanichvili, un oligarque dont la fortune de 7,6 milliards — accumulée en grande partie dans la Russie des années 1990 — représente 24,8 % du PIB de la Géorgie. Bidzina a conquis le pouvoir en promettant des réformes démocratiques et des liens plus étroits avec l'Union européenne. Contrairement aux promesses faites, le 28 novembre dernier, lors des élections législatives largement considérées comme frauduleuses (ce point mériterait un article à part entière), le gouvernement géorgien issu de ce parti a annoncé qu'il renonçait à entamer des négociations d'adhésion à l'UE « jusqu'en 2028 ». Cette décision a porté un coup dévastateur aux aspirations européennes de la population géorgienne et déclenché des manifestations massives touchant l'ensemble du pays.

En toute fin d'année 2024, cette dérive autoritaire s'est aggravée avec la nette contestation de l'élection à la présidence de Kavelachvili, ancien joueur de football (avec dix ans de carrière en Suisse) issu de RG. Alors que la présidente sortante a finalement accepté de quitter le palais malgré les doutes persistants sur la validité de l'élection, Kavelachvili s'acti-

vait déjà pour intensifier la répression : hausse des amendes, facilitation du licenciement de fonctionnaires contestataires ou flexibilisation des règles de détention provisoire.

Du rêve au cauchemar, de la paix à l'oppression

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, RG a activement utilisé le traumatisme collectif de la société géorgienne, les récits de paix et de guerre, pour s'accrocher au pouvoir.

Chaque année les décorations de Noël de la capitale sont accompagnées d'un slogan. En 2023, Tbilissi a été surnommée la « ville de la paix » — un geste d'une extrême hypocrisie pour une nation dont 20% du territoire est occupé par la Russie, une manipulation du mot même de « paix ». Le parti exploite ainsi les craintes d'une nouvelle attaque russe tout en se présentant comme un artisan de la paix. Sa stratégie s'est depuis lors enlisée, puisqu'il mène désormais une guerre contre ses citoyen-ne-s, contre les manifestant-e-s pacifiques dans de nombreuses villes de Géorgie, contre la société civile, contre tous ceux et toutes celles qui osent s'exprimer.

Cette année, le gouvernement géorgien a annoncé que Tbilissi serait la « ville de la victoire ». Pour les citoyen-ne-s qui manifestent dans les rues, cette ville ressemble davantage à une ville de brutalité et de trahison. Les forces spéciales du régime s'abattent chaque nuit sur les manifestant-e-s, s'en prenant non seulement au mouvement de protestation, mais aussi aux rouages mêmes de la démocratie. Plus de dix organisations de défense des droits fondamentaux ont déclaré qu'il existait actuellement une « nouvelle forme de terreur policière » en Géorgie. Rien que durant la première semaine de décembre, 30 personnes ont été arrêtées, près de 400 placées en détention et plus de 100 ont été

condamnées à des amendes — sans qu'aucun policier ne soit inquiété.

Le combat contre l'agenda autoritaire

La crise géorgienne n'est pas isolée. Alors que le Premier ministre illégitime Kobakhidze s'insurge contre un « fascisme libéral » fantasmé, RG participe activement au mouvement international de renouvellement de l'extrême droite. La récente visite de Viktor Orbán en Géorgie, offrant son soutien à un régime qui démantèle les valeurs libérales, manifestation après manifestation, loi après loi, est à ce titre symptomatique.

Au printemps, RG a fait adopter la loi controversée sur les « agents étrangers », qui fait écho aux méthodes du Kremlin. En décembre, certaines protections des LGBTQ+ ont été abolies — un nouveau pas en arrière pour un pays autrefois considéré comme un exemple de progrès dans la région. Ces actions singent la stratégie autoritaire de Poutine et soulignent l'enjeu : pour la Géorgie, l'adhésion à l'UE représente un rejet décisif de l'autoritarisme et de l'influence russe. Bien que l'UE ait de nombreux défis à relever, pour la Géorgie, l'UE est synonyme d'un avenir libre et démocratique et, tout simplement, d'espoir.

Malgré les slogans cyniques et les répressions violentes du gouvernement, la lutte pour l'avenir de la Géorgie est loin d'être écrite. Les rues de Tbilissi racontent une autre histoire, celle de la résistance et du courage. Aujourd'hui plus que jamais, la Géorgie a besoin du soutien international, en particulier celui de l'UE. Les manifestations se multiplient, et le niveau de répression et d'emprisonnement ne fera pas taire les aspirations démocratiques des citoyen-ne-s géorgien-ne-s.

Anna Ungiadze
Activiste géorgienne

États-Unis

Délire *made in USA*

Les États-Unis ont élu un fasciste, avec toute sa troupe de sycophantes, mais cette fois en toute connaissance de cause. Après l'élection, nous avons assisté à une phase d'accusations spéculatives par le camp démocrate et les médias un peu sérieux sur les « erreurs » de la campagne démocrate, montrant encore une fois qu'ils ne comprennent pas que l'électoratisme ultra-personnalisé des campagnes présidentielles américaines est bien loin de la démocratie réelle. L'illusion persiste que les élections seraient un processus démocratique et non le système aristocratique de délégation du pouvoir du peuple qu'il est en réalité. Les analyses de la campagne n'apportent cependant pas grand-chose au combat antifasciste qui attend les forces démocratiques américaines.

Paternalisme

Le vote pour Trump est déliant, mais il est le choix de personnes potentiellement rationnelles, informées cependant par des mensonges et des croyances absurdes qu'elles choisissent de croire. C'est cette réalité qu'il s'agit d'attaquer. Il est nécessaire d'arrêter de répéter que nous vivons dans des réalités différentes. Il n'y a qu'une réalité et même si on peut discuter de ce que l'on en sait et comment mieux la comprendre, il faut cesser de faire comme si des affirmations absurdes étaient légitimes. Le déni de l'absurdité des propos de Trump et de ses soldats médiatiques est souvent teinté à gauche d'un paternalisme de classe, c'est-à-dire une réticence à traiter comme des êtres doués de raison les pauvres et les personnes sans éducation, groupes sociaux considérés à tort comme principaux responsables de la popularité de Trump. Cette attitude est liée à une tendance à réduire l'adhésion au fascisme à une manipulation mentale de despotes « populistes ». Ce phénomène

est au cœur du sentiment anti-élite de certain·e·s des électrices·eurs de Trump. Or il faut attaquer ces croyances frontalement et confronter les électrices et électeurs de Trump aux conséquences de leur vote et à leurs délires.

Pensée magique

L'un de ces délires est partagé par de trop nombreux démocrates : Trump n'est ni résolu ni capable de faire ce qu'il a dit qu'il allait faire. Même si cela était vrai, il faut toujours prendre au sérieux les menaces fascistes ; les minimiser renforce leurs chances de réussite. Mais il y a au contraire toutes les raisons de croire qu'il va faire ce qu'il a dit, notamment lorsqu'on prend en compte les nominations de son cabinet. Traiter la Maison-Blanche et le Congrès comme une bulle qui n'aura aucun impact sur la vie de la population démontre le même délire sur la prétendue disjonction entre les institutions politiques et le peuple que celui qui nourrit le fascisme trumpiste. L'idée d'attendre et voir ce qui va se passer est dangereuse. L'élection a cautionné des positions extrêmement violentes, racistes et sexistes et Trump a déjà appelé ses supporters à prendre en main eux-mêmes leurs problèmes par des actes individuels de violences. Il ne faut pas attendre que les femmes meurent d'avortements illégaux, que les universités soient fermées ou les personnes trans persécutées ou pire (encore davantage et impunément) pour agir.

Un vote antidémocratique

Il est réaliste cependant de penser que les trumpistes sont des électrices·eurs comme les autres, en ce sens qu'elles et ils votent moins pour un programme ou même des idées, que pour la personne qui l'incarne et ce qu'elle leur fait sentir, comme de nombreuses·eux spécialistes du fascisme l'ont

relevé. Le problème est qu'elles et ils ont voté contre la démocratie. Ces personnes n'y croient pas, ne la soutiennent pas, ce qui est particulièrement visible dans leur incapacité à communiquer, à débattre et à formuler des idées clairement et raisonnablement. Ce n'est pas une réalité propre aux États-Unis, mais cela est particulièrement perturbant pour un État qui se vit historiquement comme l'incarnation de la démocratie. Cette identification historique contribue probablement à entretenir l'illusion que cette démocratie est suffisamment forte pour vaincre le fascisme. Nous l'espérons.

Mais quand on voit que la première action de Trump est de placer tous ses ami·e·s et partenaires d'affaires à des postes gouvernementaux, malgré leur incompétence quasi systématiquement totale pour ces postes, et de fonder un cabinet de milliardaires, on mesure l'étendue de son arrogance, mais aussi de son pouvoir, car même pour les postes qui doivent être ratifiés par le Congrès, il semble que seul être un auteur avéré de viol de mineures puisse pousser les Républicain·e·s à ne pas confirmer les trumpistes proposé·e·s. Et les retournements constants de positions de Trump depuis l'élection n'émiettent en rien sa popularité auprès de son électorat. Plus inquiétant encore est la passivité générale du peuple démocrate et de gauche, qui n'a pas organisé de contre-manifestations après l'élection et se mobilise globalement bien moins qu'après la première élection de Trump. Bref, il nous semble plus qu'opportun de nous inquiéter.

Stéphanie Pache

Cet article a été publié sur notre site Internet le 3 janvier 2025, jour d'investiture du Congrès issu des élections de novembre 2024.

Italie

Les précaires de la recherche contre la réforme des universités

Chaque année en Italie, 90% des contrats précaires dans la recherche ne sont pas renouvelés, engendrant des expulsions massives du monde académique. Le salaire moyen des précaires de la recherche est de seulement 1400€ par mois et il est versé la majeure partie du temps par le biais de bourses qui ne prévoient pas de cotisations sociales. Dernièrement, le gouvernement Meloni a décidé de couper près de 500 millions d'euros dans le budget dédié aux universités et aux instituts de recherche nationaux. C'est dans ce contexte désastreux que Anna Maria Bernini, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, propose un projet de loi qui précarisera encore davantage les contrats des postdoctorants·e·s.

La ministre Bernini compte ici instaurer un nouveau cadre légal pour remplacer une loi du précédent gouvernement qui n'avait jamais été appliquée faute de budget. Cette loi 79 de 2022 comptait mettre fin aux bourses de recherche pour assurer de vrais contrats. Ces bourses ont souvent une durée d'un an et sont renouvelables sans limite. En conséquence de cela, un tiers des boursiers·es sont confronté·e·s à des périodes de chômage, pouvant dans 55% des cas aller au-delà des 6 mois payés. La ministre Bernini œuvre pour que cette situation ne change pas, raison pour laquelle elle a jusqu'à maintenant publié des décrets d'extension. Cela permet en effet d'éviter toute mise en application de la loi votée sous le précédent gouvernement en 2022.

Une « boîte à outils » renforçant la précarité

La loi de 2022 prévoyait, outre l'institution du contrat de recherche comme seule forme de contrat pour la période postdoctorale, le statut de « chercheur·e en voie de titularisation ». À l'opposé de ces quelques petites améliorations, le projet actuel du gouvernement Meloni propose une « boîte à outils » qui réintroduit les bourses de recherche, crée le statut de professeur·e adjoint·e sans vrai contrat de travail et propose aux universités de nouvelles mesures austéritaires. La réintroduction de ces possibilités de faux contrats de recherche conduira inévitablement les universités à choisir les formes de travail moins coûteuses ouvrant les portes à une nouvelle augmentation de la précarité universitaire.

Face aux propositions de la ministre, la seule réponse possible reste la mobilisation et la grève. Les syndicats (CIGL-FLC), les associations parasyndicales des doctorant·e·s et des précaires de la recherche (ADI, ARTeD) et les associations estudiantines appellent depuis novembre à la mobilisation.

Emma Sofia Lunghi

À lire: IX Indagine ADI su Dottorato e Postdoc: Abolire l'assegno di ricerca, Associazione Italiana dei Doctorants et Docteurs de Recherche, 2020 [disponible en italien].

LE POING



Soutenir des régimes autoritaires, d'Assad à Poutine, sous prétexte d'anti-impérialisme américain prouve un campisme maladif et un confusionnisme malsain. La vision policière de l'histoire qu'a Michel Collon n'appartient pas au camp de l'émancipation. Malgré cela, le **POP Vaud** juge opportun d'en faire l'invité principal d'une conférence, confirmant que leurs positions sur les questions internationales n'ont pas beaucoup changé depuis les années 1970.

LA ROSE



Un **formidable élan de résistance néo-zélandais** s'est récemment formé pour s'opposer à la tentative d'un des gouvernements les plus à droite de l'histoire de ces îles de s'en prendre au droit de co-gouvernance du peuple maori. Le mouvement a été marqué par un tonitruant *Ka Mate* réalisé en pleine séance parlementaire et des manifestations dans tout le pays. Ces efforts méritaient bien une rose.

LE CASSE-NOIX



Le délai légal pour pratiquer un avortement est limité à douze semaines en Belgique. Récemment, le parlement fédéral a voté une proposition de loi prévoyant d'allonger ce délai à dix-huit. Le parti social-démocrate flamand **Vooruit** a rejeté le texte avec comme seul prétexte la peur de fâcher ses partenaires de droite lors des négociations en cours pour la formation d'un nouveau gouvernement. La lutte des postes, nouvelle boussole politique pour certain·e·s.

PAGES DE GAUCHE

Le dossier



Fiscalité : bataille centrale

La stabilité politique de nombreux pays d'Europe occidentale vacille à un degré rarement atteint. En France, Autriche, Allemagne ou Belgique, une même contradiction complique les accords de coalition et engendre des reconfigurations politiques inquiétantes.

Les tensions budgétaires post-Covid conduisent à deux réponses politiques divergentes. L'une exige des coupes supplémentaires dans les dépenses de l'État, en abandonnant au passage toute ambition de soutenir les secteurs économiques fragilisés ces dernières années, et l'autre propose de modestes hausses de l'imposition, en particulier des profits les plus illégitimes. Les organisations patronales, qui ne veulent pas entendre parler de la deuxième option, poussent les élu·e·s les plus conservateurs·trices dans les bras de l'extrême droite.

Dans ce paysage où la fiscalité est au centre des tensions politiques, la Suisse occupe une place à part, d'abord parce que la coalition qui occupe le pouvoir n'est pas menacée, et ensuite parce que son statut de para-

dis fiscal lui permet de capter un important substrat fiscal sur le dos du reste du monde. Le rapport austéritaire Gaillard de l'été dernier a ouvert la porte pour que l'État fédéral se désengage encore davantage de certaines de ses activités clés (recherche, transport, coopération internationale, etc.). Et sauf menace référendaire, les partis bourgeois possèdent suffisamment de leviers de pouvoir pour continuer ces politiques. Dans les cantons, ils utilisent la défiance envers l'impôt, pour se donner un faux-semblant populaire. Mais leurs réductions d'impôt linéaires ne profitent pourtant qu'à leurs électeurs·trices, qui touchent les revenus les plus élevés.

Ce dossier permettra d'éclairer les inepties argumentaires de ces récentes baisses d'impôts, mais aussi de dresser un historique sur le temps long de la fiscalité en Suisse. La fiscalité traverse l'ensemble des enjeux politiques et conditionne la réalisation de projets redistributifs et égalitaires dans une société démocratique.

L'histoire des impôts : du financement des guerres à celui de l'État social

DOSSIER L'émergence de la fiscalité moderne est en Europe intimement liée à la construction étatique, dont elle permet le financement. À partir de l'Époque moderne, le Vieux continent voit peu à peu des États centralisés concentrer en leurs mains simultanément les pouvoirs fiscaux et militaires. Les Églises et les seigneurs locaux — qui levaient jusqu'alors leurs propres impôts et possédaient leurs propres armées — sont progressivement dépossédés de ces deux prérogatives. Les États naissants cherchent donc à établir un monopole fiscal qui leur permet de financer leurs guerres, la constitution concomitante d'une bureaucratie permettant en retour de lever des impôts.

L'Ancien Régime ou le règne des impôts indirects

Les époques médiévales et modernes sont marquées par l'hégémonie des impôts indirects. Ces prélèvements sont collectés, indépendamment de la personne taxée, à l'occasion d'opérations précises. Historiquement, les impôts indirects ont principalement frappé les

dépenses (p. ex. l'impôt sur le sel) et les échanges (droits de douane et autres droits de passage). À l'exception notable de la dîme — qui taxe les récoltes —, les impôts directs ne sont levés qu'en cas de dépenses extraordinaires (préparatifs de guerre, travaux de fortification...). Les impôts directs varient d'une personne à l'autre et concernent en règle générale la fortune ou les revenus.

En plus de refléter la volonté des élites d'éviter d'imposer trop fortement la fortune ou les revenus, la préférence donnée aux impôts indirects s'explique également par des raisons d'ordre économique et moral. Ils font, d'une part, dépendre les rentrées fiscales de l'État du volume des activités industrielles et commerciales et l'encouragent donc à les accroître. D'autre part, ces redevances permettent de restreindre la consommation de biens jugés néfastes tels que l'alcool en les taxant.

L'Ancien Régime est rythmé par les troubles et les révoltes d'origine fiscale. On peut par exemple penser à la guerre du Rappen, qui oppose entre 1591 et 1594 la Ville de

Bâle aux populations campagnardes à la suite d'une hausse de l'impôt sur le vin et la viande. Néanmoins, les taxes sont également en partie responsables de tout un ensemble de pratiques à caractère démocratique visant à les justifier. On peut citer les États généraux, les Landsgemeinde ou encore les consultations populaires — des enquêtes que les autorités des villes mènent afin de connaître l'opinion de leurs sujets.

L'avènement de la souveraineté fiscale populaire

L'irruption de la Révolution française est également synonyme de grands bouleversements fiscaux. Désormais, le Peuple doit, lui-même, pouvoir déterminer l'imposition à laquelle il s'astreint et en contrôler l'usage qui en est fait. Preuve en est l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui affirme que les « citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Haïes par la population, les innombrables redevances qui caractérisent l'Ancien Régime sont rapidement abolies. La République helvétique n'échappe pas à ce phénomène et introduit un système centralisé d'impôts directs et indirects. Dès qu'ils retrouvent leur souveraineté fiscale avec l'Acte de Médiation de 1803, les cantons suisses restaurent toutefois en partie les prélèvements féodaux.

Longtemps au service des riches et détesté par les pauvres

Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, les rentrées fis-



cales servent quasi exclusivement à financer l'autorité (l'Église, le seigneur ou le canton) qui les perçoit. L'idée que la taxation pourrait également servir à réduire les inégalités sociales ne s'est pas encore imposée. Cette situation explique la forte aversion envers la fiscalité que peut alors exprimer une grande partie des milieux populaires. Les impôts sont alors considérés comme une forme d'expropriation du travail au profit d'un pouvoir au service des classes dirigeantes.

L'hostilité que peuvent alors vouer les classes populaires aux prélèvements est sans doute encore renforcée par la très faible progressivité de ces derniers. Dans la plupart des cas, le taux des impôts directs est alors unique, lorsqu'il n'est pas dégressif. Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure sont les premiers à taxer de façon progressive le revenu à la fin du XIX^e siècle. Ils ne seront toutefois imités par au-

cun autre canton avant la Première Guerre mondiale.

Guerres mondiales et révolutions fiscales

L'éclatement de la Grande Guerre est à l'origine d'un véritable tsunami fiscal. Faisant face à une explosion soudaine de leurs dépenses, les États belligérants se voient dans l'obligation de rapidement introduire les premiers impôts directs réellement progressifs de l'histoire. Ces décisions constituent également des contreparties envers les syndicats et partis de gauche qui avaient accepté de rejoindre leurs unions sacrées respectives.

Bien que demeurée « neutre » lors de la Première Guerre mondiale, la Suisse suit la tendance européenne en matière de fiscalité. Voyant également ses besoins financiers massivement augmenter, la Confédération crée au cours de la guerre plusieurs impôts fédéraux directs frappant la fortune ou les

revenus. En comparaison européenne, le taux d'imposition helvétique demeure néanmoins faible. C'est d'ailleurs ce dernier phénomène — bien plus que des innovations légales telles que le secret bancaire — qui transforme à partir de cette époque progressivement la Suisse en un paradis fiscal.

Initialement pensés comme provisoires, les prélèvements instaurés par la Confédération durant la Grande Guerre seront par la suite utilisés lors de la crise des années 1930 pour combattre le chômage, durant la Seconde Guerre mondiale pour rendre possible la mobilisation générale, puis dans les années suivantes pour financer la création progressive d'un État social.

Joakim Martins

À lire : *Stefan Altorfer et Ruedi Brassel-Moser, « Impôts », Dictionnaire historique de la Suisse, 24.01.2013.*

Éclairage sur la fiscalité suisse

DOSSIER Sur le plan fiscal, la Suisse se distingue des autres économies industrialisées à plusieurs titres, même si elle suit les mêmes tendances générales que ces dernières depuis la Première Guerre mondiale, avec une augmentation importante des dépenses publiques et la création de nombreux nouveaux impôts pour pouvoir les assumer.

La première différence tient à l'ampleur de l'augmentation des dépenses et de la charge fiscale durant et après les deux conflits mondiaux. Grâce au statut de non-belligérant du pays, les impôts perçus par les collectivités publiques suisses pendant ces conflits n'ont pas connu l'explosion qui a affecté les autres États. En outre, les années d'après-guerre ont été caractérisées en Suisse par un retour partiel à la situation antérieure.

La deuxième différence concerne les taux d'imposition

des individus et des entreprises qui, dès le début du XX^e siècle, ont été inférieurs à ceux des autres États, parfois avec une marge très importante. La Suisse s'est donc vite affirmée comme un paradis fiscal et a très régulièrement consolidé ce statut, avec le succès que l'on connaît.

Enfin, la fiscalité suisse se singularise par une répartition assez inédite entre l'État central (la Confédération) et les entités fédérées (les cantons). Ces dernières, avec les communes, perçoivent 70% des impôts en Suisse, et l'essentiel de l'imposition directe, alors que les recettes fiscales de la Confédération sont assurées dans une proportion importante par des impôts indirects. Pendant plusieurs décennies, ce sont les droits de douane qui ont rempli ce rôle, progressivement remplacés par différents impôts sur la consommation

(l'impôt sur le chiffre d'affaires, remplacé par la TVA en 1995, pour le plus important d'entre eux).

Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des États industrialisés, la droite suisse est parvenue depuis maintenant plus d'un siècle à maintenir la perception fiscale à un niveau très faible. Pour ce faire, elle n'a reculé devant aucun moyen ou presque, notamment en décidant régulièrement des baisses fiscales, asséchant les finances publiques et contraignant à des programmes d'austérité budgétaire, qui permettent à leur tour de nouvelles réductions d'impôts.

Antoine Chollet

À lire : *Patrick Halbeisen, Margrit Müller, Béatrice Veyrassat (dir.), Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle, Neuchâtel, Alphil, 2021.*

Panorama fiscal suisse

À quelques rares exceptions près, tous les États prélèvent des impôts. Restent à savoir auprès de qui, quelle est la substance taxée, sur quelle période, à quel taux, et quelle entité de l'État procède au prélèvement. Une fois ces points définis, la facture peut être adressée. Par ailleurs, des principes constitutionnels comme la légalité, l'égalité devant l'impôt et la taxation selon la capacité économique devraient être respectés.

DOSSIER Les prélèvements obligatoires sont tous les montants que l'État prélève. La notion est plus large que celle d'impôt, car elle inclut en particulier le financement de la sécurité sociale – en Suisse les cotisations paritaires en faveur des assurances sociales – mais aussi l'épargne forcée que constituent les primes pour le deuxième pilier, ainsi que les primes d'assurance-maladie. Ces prélèvements ne sont, en Suisse, pas considérés comme des impôts (à savoir qu'ils obéissent à un régime propre et distinct des lois fiscales), ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays, où les prélèvements sociaux sont inclus dans le régime fiscal ordinaire.

Quand on parle d'impôts, on vise en principe aussi bien les impôts indirects frappant la consommation (comme la TVA ou les droits de douane) que les impôts directs qui frappent le revenu et la fortune des personnes physiques, ou le bénéfice et le capital des personnes morales. Quant aux taxes, il s'agit généralement de prélèvements qui se font soit en échange d'une prestation de l'État (un émoulement en échange de la délivrance d'un permis de construire, une taxe d'études), soit en vue de contrôler certaines activités (une taxe de stationnement), soit sont destinés à influencer le comportement des individus (la taxe sur le CO₂, dont le but principal est de réduire les émissions et pas de financer le budget de l'État).

Fiscalité et fédéralisme

En Suisse, la souveraineté fiscale primaire appartient aux

cantons. Historiquement, la Confédération s'est financée d'abord par le prélèvement des droits de douane et certains impôts de consommation et n'a commencé à prélever des impôts directs que dans le contexte du droit d'urgence lié à la Première Guerre mondiale. Dans la plupart des pays européens en revanche, la compétence de prélever l'impôt appartient à l'État central, les entités subordonnées (par exemple les régions françaises) étant financées par le biais de dotations provenant du budget de l'État central. De même, l'Union européenne ne perçoit pas d'impôts directs, mais est financée par les contributions des États membres et par des impôts indirects, en particulier les droits de douane qu'elle prélève dans le cadre de l'union douanière.

En Suisse, la situation est plus nuancée. La TVA ainsi que certains impôts de consommation (tabac, boissons distillées, bière, automobile, pétrole et huiles minérales), de même que les droits de timbre et les droits de douane, sont les domaines réservés de la Confédération. Celle-ci prélève quand même un impôt fédéral direct (l'IFD, perçu sur le revenu des personnes physiques et le bénéfice des personnes morales, mais pas sur la fortune ni sur le capital). Expression de la défiance à l'égard du pouvoir central, le droit de la Confédération de prélever des impôts est limité dans le temps (actuellement, au 31 décembre 2035, la prolongation de ces deux impôts au-delà de cette date nécessitant l'approbation du peuple et des cantons).

La loi d'harmonisation des impôts des cantons et des communes a toutefois largement limité la souveraineté cantonale. Depuis les années 1990, la Confédération impose aux cantons de prélever un impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, un impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, un impôt à la source dans certains cas, et un impôt sur le gain immobilier. De plus, le droit fédéral prescrit comment définir le cercle des contribuables ainsi que l'assiette fiscale. Or, si la Confédération dit qui doit payer des impôts et sur quoi, elle ne dit pas à quel taux. La concurrence fiscale entre les cantons perdure donc en l'absence d'harmonisation fiscale matérielle.

Le cercle des contribuables

Pour faire simple, doivent payer des impôts directs en Suisse toutes les personnes qui y ont leur domicile (ou plutôt le « centre de leurs intérêts vitaux »), toutes les sociétés qui y ont leur siège et toutes les personnes qui, sans y être domiciliées, sont propriétaires d'un immeuble. Si la définition du domicile peut se révéler problématique pour les personnes qui ne résident pas toute l'année en Suisse, ou qui résident sur plusieurs cantons ou communes qui peuvent se disputer le droit de taxer, la question délicate au niveau international est celle de l'imposition des sociétés. En effet, il est facile de créer une société en Suisse, et elle y paiera des impôts sur son bénéfice. Or, ce bénéfice peut fortement être gonflé (ou réduit) par des contrats entre diverses sociétés d'un même groupe, avec la conséquence que le bénéfice sera déclaré dans le chef de la société qui a son siège là où la fiscalité est attrayante, et pas au lieu de l'exercice réel de l'activité économique.

L'objet de l'impôt

En ce qui concerne l'objet de l'impôt, le droit suisse harmonisé frappe le revenu des per-

sonnes physiques, leur fortune nette, le bénéfice des personnes morales, leur capital propre, ainsi que les gains immobiliers. Les cantons doivent prélever ces impôts, et peuvent en prélever d'autres (par exemple l'impôt sur les successions ou des droits de mutation immobiliers, l'impôt foncier, etc.). Les cantons ne sont pas libres de définir comme ils l'entendent le revenu d'une personne physique, par exemple, mais doivent obligatoirement tenir compte de la totalité des revenus (salaires, activité lucrative indépendante, rendements mobiliers et immobiliers, etc.) et ils ne peuvent appliquer que les déductions prévues par le droit fédéral, sous réserve des déductions dites sociales (car ressortissant à la situation du contribuable).

Sans entrer dans tous les détails, on peut citer quelques spécificités fiscales suisses en comparaison internationale.

Le gain en capital n'est pas taxé. Ainsi, la plus-value obtenue entre le prix d'achat et le prix de vente d'une action n'entrera pas dans le revenu imposable. Il en va de même pour les immeubles détenus par des privés, la plus-value étant quand même taxée, mais à un taux favorable et surtout séparé de l'impôt sur le revenu, par l'impôt sur le gain immobilier.

La fortune est taxée. Paradoxalement, la Suisse fait presque figure d'exception européenne en maintenant l'imposition du patrimoine net des personnes physiques.

Les intérêts passifs sont déductibles du revenu. Pour éviter une inégalité de traitement entre locataires, qui ne peuvent pas déduire du revenu le loyer payé, et les propriétaires, qui déduisent les intérêts passifs, ceux-là doivent en contrepartie ajouter à leur revenu une valeur locative théorique qui contrebalance (un peu) le gros cadeau fiscal qui leur est fait.

L'imposition selon la capacité économique

On l'a dit, les cantons fixent le taux des impôts. Les principes constitutionnels encadrent un peu la liberté cantonale. L'art. 127 al. 2 de la

Constitution impose de respecter les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique. La jurisprudence en a déduit que l'imposition dégressive (soit un taux d'imposition marginal qui diminue à mesure que la classe de revenu augmente) est anti-constitutionnelle, car elle ne respecte pas le principe de la capacité économique. Si elle était introduite, l'imposition à un taux unique (la « flat tax ») pourrait donc être rejetée par le Tribunal fédéral comme violant le principe d'égalité entre contribuables.

Dans ces limites, la concurrence fiscale prévaut presque entièrement. Le « presque » vient de la votation du 18 juin 2023 (« imposition minimale OCDE/G20 ») qui a introduit dans la Constitution le droit de la Confédération d'imposer des taux d'imposition minimaux dans le cadre des groupes d'entreprises, sous pression du G20 et de l'OCDE. Pour la première fois, la Confédération harmonise le taux d'imposition prélevé par les cantons, certes dans des limites étroites et avec des dérogations au régime ordinaire de l'imposition qui devraient créer de nouvelles niches fiscales au nom de la « compétitivité » helvétique.

Quels impôts favoriser ?

Tous les impôts ne sont pas également souhaitables. D'un point de vue de gauche, c'est leur potentiel redistributif qui importe. On privilégiera donc non seulement l'imposition directe à la taxation indirecte (qui est presque toujours un impôt régressif), mais on favorisera systématiquement les systèmes les plus progressifs, avec des taux d'imposition élevés pour les revenus et les fortunes les plus hauts, en limitant les déductions qui permettent de contourner cette progressivité et en agissant de manière déterminée contre la concurrence fiscale. Il est en outre essentiel de rétablir une forte imposition de l'héritage, car ce dernier est redevenu une source d'inégalités très importantes.

Charge fiscale sur les bénéficiaires nets des sociétés anonymes 2023 (%)				
Chefs-lieux des cantons	Capital et réserves 100'000 CHF		Capital et réserves 2'000'000	
	Rendement 8%	Rendement 20%	Rendement 8%	Rendement 20%
Zurich	21,06	20,27	21,33	20,31
Berne	13,44	15,5	19,36	20,37
Lucerne	13,93	12,9	14,07	12,9
Altdorf	13,59	12,57	12,62	12,62
Schwytz	13,91	13,92	13,91	12,62
Sarnen	13,59	12,71	12,74	12,74
Stans	13,59	11,96	12,08	12,01
Glaris	14,96	13,36	14,97	13,35
Zoug	12,6	12,13	12,59	12,13
Fribourg	13,88	13,87	13,87	13,87
Soleure	15,29	15,29	15,29	15,29
Bâle	13,98	13,47	14,12	13,47
Liestal	20,95	17,91	17,57	16,55
Schaffhouse	13,84	13,81	13,85	13,82
Hérisau	22,7	16,95	13,55	13,24
Appenzell	13,6	12,67	12,66	12,66
Saint-Gall	14,3	14,29	14,29	14,29
Coire	19,51	16,63	19,51	16,63
Aarau	17,51	15,07	15,07	15,38
Frauenfeld	14,04	13,21	13,21	13,21
Bellinzona	21,01	19,28	21,02	19,28
Lausanne	14	14,01	14	14
Sion	15,2	13,21	16,5	13,57
Neuchâtel	13,58	13,57	13,57	13,57
Genève	15,58	14	15,57	14
Delémont	17,78	16,71	17,93	16,76

Source: Confédération suisse, Département fédéral des finances

Tableau 1: Les taux d'imposition des sociétés varient largement entre cantons. Ces dernières années, la dynamique bien connue du moins-disant fiscal s'est exercée avec entrain. La fin des statuts spéciaux validée par la RFFA en 2019 a contraint les cantons à adopter un régime unique. Cette unification a motivé un alignement des taux à la baisse. Bien en deçà de nos voisins, certains cantons à l'image de Zurich, du Jura ou de Bâle-Campagne ou du Tessin gardent un taux relativement honorable, mais ceux-ci sont menacés de chuter en raison de certaines réformes en cours de discussion. Les champions habituels des paradis fiscaux, Zoug en tête, ont fait leur maximum pour que cette unification ne prêterite pas leur régime favorable aux grandes multinationales. Ils possèdent les taux d'imposition les plus bas, et allouent à ces grandes entreprises de nombreuses déductions ou subventions pour atténuer ce récent changement. La plupart des cantons restants se sont progressivement alignés sur ces taux ubuesques, à l'image du canton de Vaud et de son hallucinant 13'57%, ou celui de Bâle qui descend même 0,10 points en dessous.

Le paradis des un·es est l'enfer des autres

DOSSIER Lorsqu'on parle de fiscalité, il est difficile d'éviter le sujet des « paradis fiscaux ». La masse de capitaux qui échappe aux fiscaux nationaux grâce à des législations de complaisance est énorme, même si son montant exact est extrêmement difficile à déterminer. Gabriel Zucman, l'un des meilleurs spécialistes de cette question, estime que plus du tiers des profits des multinationales disparaît dans ces paradis, et qu'environ 10% de la fortune privée mondiale y sont cachés.

Division du travail

Les différents pays ou territoires généralement considérés comme des paradis fiscaux se répartissent le travail. Certains sont spécialisés dans les entreprises, ou dans certains types d'entreprises, d'autres dans la gestion de fortune privée (c'est par exemple le cas de la Suisse). Des armées d'avocat·es spécialisé·es sont ensuite chargés·es d'exploiter au mieux les différentes législations afin de réduire au maximum la facture fiscale de leurs client·es. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des États, il s'agit moins ici de trouver des failles dans les réglementations fiscales que d'utiliser les largesses prévues à dessein par les législa-

tions des paradis fiscaux, et de localiser judicieusement ses milliards là où ils seront le moins taxés.

Les États sont responsables

Il est un mythe, savamment entretenu par les responsables politiques, qui prétend que l'existence des paradis fiscaux est hors de leur rayon d'action et qu'elle est aussi inévitable qu'un orage de grêle ou le retour de la marée. Ce serait faire l'impasse sur deux réalités incontestables.

La première est que certaines des législations de complaisance ont été mises en place à l'intérieur des pays qui en subissent les conséquences, on peut songer par exemple au Delaware (un État fédéré des États-Unis particulièrement généreux lors du dépôt de bilan des entreprises) ou au Canada (paradis fiscal pour les industries extractives).

La seconde est qu'une action concertée des principales économies du monde pourrait faire disparaître presque immédiatement l'intégralité des paradis fiscaux. L'interdiction des transactions bancaires avec ces places financières réduirait par exemple à néant leurs activités d'évasion fiscale (sur ce plan, une décision des seuls États-Unis suffirait, comme le montre l'exemple de l'Iran, mis au ban du système bancaire international).

Si les paradis fiscaux existent, c'est donc que les principales économies de la planète en ont besoin, et que les États qui les contrôlent s'en accommodent finalement fort bien. Ils créent en effet une pression constante pour empêcher toute hausse de la fiscalité tout en assurant aux plus grandes entreprises des profits colossaux.

Effets concrets

L'évasion fiscale, légale et illégale, a des effets importants et désastreux sur les recettes des collectivités publiques partout dans le monde. Le sous-financement endémique des services publics est l'un d'entre eux. En privant les États des contributions des individus les

plus riches et des entreprises les plus rentables, ou en leur permettant de les réduire au minimum, la simple existence de paradis fiscaux fait automatiquement baisser les recettes des collectivités publiques, et attaque directement le principe d'une contribution solidaire de chacun·e aux dépenses publiques. L'essentiel du financement de services dont, pourtant, les multinationales et les personnes les plus fortunées profitent directement (on peut songer, pour ne prendre que l'exemple le plus évident, à l'existence d'un système de formation de qualité) est par conséquent assuré par les personnes physiques et morales qui ne peuvent déplacer leur domicile fiscal ou qui n'ont pas les moyens de se payer les services d'avocat·es spécialisé·es dans les savants montages qui leur permettraient de s'y soustraire.

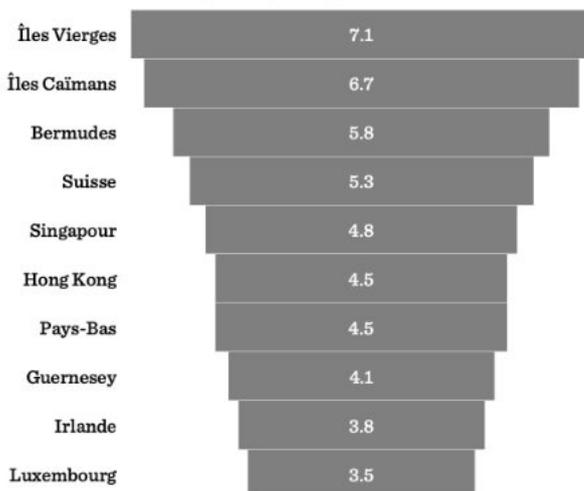
Les paradis fiscaux créent donc une quantité de « passagers clandestins » de la société, qui jouissent des services payés par la collectivité, tout en ne participant pas à leur financement, ou sans aucun rapport avec leur capacité contributive.

Il faudrait donc faire disparaître purement et simplement les paradis fiscaux, ce qui ne requerrait qu'un minimum de volonté politique de la part de quelques pays. Encore une fois, leur existence n'est pas une fatalité, mais le produit de décisions qui les ont créés. Puisqu'ils ont été faits, ils peuvent être défaits. À l'inverse, on a bien plutôt assisté ces dernières années à de multiples tentatives d'étendre le principe des paradis fiscaux, conduisant à une concurrence généralisée entre tous les États afin d'attirer de nouveaux contribuables en leur promettant qu'ils et elles ne paieront rien, ou presque.

Antoine Chollet

À lire : Alain Deneault, Une escroquerie légalisée. Précis sur les « paradis fiscaux », Montréal, Ecosociété, 2016 ; Gabriel Zucman, La richesse cachée des nations, enquête sur les paradis fiscaux, Paris, Le Seuil, 2013.

Index des plus gros paradis fiscaux



La droite retourne enfin sa veste (ou presque)

DOSSIER La Suisse a conservé une structure fiscale archaïque que la plupart des pays occidentaux ont abandonnée: l'imposition collective des « ménages », soit un calcul d'imposition fondé sur une seule déclaration par couple marié, avec ou sans enfant, et un barème spécifique de taxation pour cette catégorie de fiscalité. De façon amusante, la politique conservatrice à l'origine de cette disposition est aujourd'hui contestée par une initiative issue de la droite, qui s'était pourtant opposée jusqu'il y a peu à cette proposition de gauche. Le gouvernement fédéral a ainsi endossé l'objectif et proposé un contre-projet, approuvé en septembre 2024 par le Conseil national. Les travaux parlementaires suivent leur cours.

Ritournelle antisexiste

La gauche, y compris ce journal, défend depuis longtemps que l'imposition des ménages est une pratique patriarcale qui n'a pas sa place dans une société égalitaire. Le système a été conçu pour favoriser un modèle de famille conservateur avec un « chef de famille » (dénomination officielle) travaillant à temps plein pendant que bobonne s'occupe des enfants. Dans ce système, quand madame travaille, son travail est considéré comme un revenu d'appoint, et comme le notent les Femmes socialistes suisses, ce revenu est fortement découragé dans le barème des ménages, plus progressif que celui de l'imposition des individus. Dans le patriarcat, il est en effet normal qu'il soit financièrement plus avantageux d'exploiter sa femme que de rémunérer des professionnel-le-s de l'éducation des enfants ou de laisser une femme être indépendante et avoir une carrière.

Tout change...

Doit-on alors comprendre le soutien de la droite à cette révision de la fiscalité comme une initiative féministe pour un modèle plus juste? Bien sûr que non, même si cela ne serait sans doute pas arrivé sans la croissance (limi-



tée) du nombre de femmes dans les partis de droite et l'augmentation du nombre de travailleuses et du type de fonctions qu'elles occupent, et ce, malgré les politiques passistes de la droite suisse au pouvoir. Moins de mariages, plus de femmes qui travaillent, et voilà la droite qui panique et hurle à l'injustice. Mais attention, l'injustice n'est pas pour cette dernière dans la division sexuée du travail salarié et domestique, mais dans le fait que les couples hétérosexuels (car l'enjeu est débattu indépendamment et bien avant la légalisation du mariage entre personnes de même sexe) ne paient pas les mêmes impôts selon qu'ils sont mariés ou non. Comme pour l'âge de la retraite ou pour l'obligation de servir, la mise à niveau n'est évidemment envisagée que dans le sens de la droite: moins d'impôts, la retraite plus tard et l'obligation de servir pour tout le monde. La droite (et le PSS malheureusement) parle même de « pénalisation » des couples mariés. Il fallait oser pour qualifier de pénalisation le fait de payer des impôts sur son revenu suffisamment élevé pour être taxé, mais c'est à ce genre d'indécence qu'on reconnaît la droite.

... pour que rien ne change

Les féministes vont devoir aussi remercier Avenir Suisse qui en 2020 a identifié l'imposition in-

dividuelle comme un moyen pour combattre un « manque à gagner » fiscal. Quel manque à gagner? Celui créé par les rabais fiscaux aux entreprises recommandés par Avenir Suisse? Ainsi, la réforme fiscale, bien que répondant sur le principe à des exigences d'égalité, revient pour la droite à encourager les femmes à travailler plus pour financer individuellement les services qui profitent à de grandes entreprises. C'est ça la justice de droite. Surtout que rien n'est proposé pour lutter contre le problème persistant de la division inégale du travail salarié et domestique entre les femmes et les hommes. Bien au contraire, l'augmentation du montant de déduction pour enfant risque même d'aggraver le problème en étendant le modèle patriarcal de l'imposition des ménages aux couples non mariés, plutôt que d'augmenter la déduction pour les services de garde d'enfant, plus à même de soutenir spécifiquement le travail des femmes. Même Avenir Suisse critique cette mesure. Or, comme le résume bien l'économiste féministe Hélène Pérvier, bien loin de l'égalité, notre société est passée « de madame Au-Foyer à madame Gagne-Miettes », alors que « monsieur Gagne-Pain » s'en sort toujours.

Stéphanie Pache

L'esprit de l'impôt contre celui de la cotisation

Ils sont tous deux des prélèvements obligatoires. L'un sert à couvrir les dépenses de l'État, l'autre à garantir certains mécanismes de solidarité. Malgré les tentatives du camp bourgeois de brouiller la distinction entre les deux concepts, l'impôt et la cotisation sociale ont deux logiques radicalement distinctes.

DOSSIER Même en prenant ses formes les plus progressistes — l'impôt sur la fortune, l'héritage ou le revenu du capital —, l'impôt intervient avant tout en bout de chaîne, lorsque les ressources sont déjà distribuées inégalement dans notre régime d'accumulation capitaliste. À l'inverse, la cotisation sociale intervient plus tôt dans le processus. La richesse est à peine produite qu'une partie de celle-ci part directement dans des caisses sociales dont la gestion de celles-ci peut parfois encore incomber en partie au camp du travail. Vraies menaces pour le patronat, ces mécanismes sont

l'objet d'attaques incessantes avec comme but de rendre le monde du travail hostile à ceux-ci.

Deux outils rhétoriques sont martelés. Premièrement, certaines études plus qu'orientées politiquement maintiennent la confusion en fusionnant dans une même ligne comptable fictive ces cotisations sociales avec l'ensemble de l'impôt, en utilisant comme terme « charge sociale » ou « coût du travail ». L'objectif est clair : créer des comparaisons internationales douteuses pour faire dire aux chiffres que le voisin est davantage compétitif.

Seules des réformes structurelles seront à même de ramener cette compétitivité, sans lesquelles le taux de chômage pourrait sous peu atteindre deux chiffres.

Le deuxième outil est encore plus violent. Souvent combiné avec des sous-entendus racistes inacceptables, les adeptes du néolibéralisme excellent dans leurs tentatives de désunir le monde du travail. Voulant rendre jaloux ses celles et ceux en emploi face à leurs semblables au chômage ou en invalidité, les droites et extrêmes droites de l'ensemble de l'Europe occidentale utilisent des poncifs productricistes pour que l'individu isolé estime que sa fiche de paye pourrait s'embellir lorsqu'il ne devra plus cotiser pour l'oisiveté des « parasites ».

La cotisation comme déjà-là communiste

Face à ces attaques, la gauche a pris l'habitude de rap-

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

l'info à vos côtés

COMPRENDRE LE MONDE, AGIR ENSEMBLE



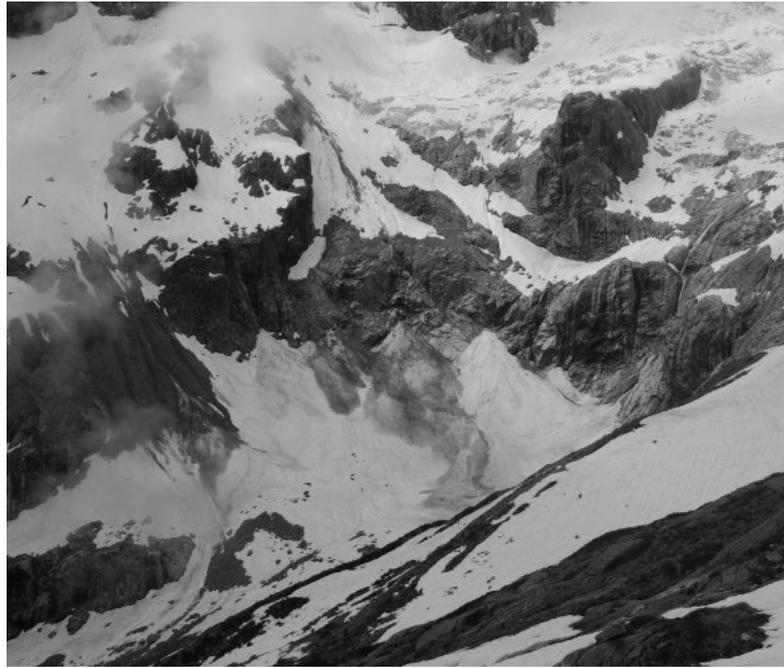
-30% sur nos abos aux membres de nos réseaux partenaires
lecourrier.ch/offres

peler que ces cotisations ne sont rien d'autre que du salaire différé. L'argent cotisé sera retouché le jour de notre retraite, d'une quelconque maladie ou mise en invalidité. Et si, comme une grande partie des travailleurs, notre salaire ne dépasse pas un seuil plutôt élevé, la totalité de ce salaire différé dépassera même la somme cotisée !

Cette argumentation est juste, mais comme le répètent Bernard Friot et le Réseau salarial en France, elle nous amène vers une pente glissante. Indirectement, ce raisonnement valide l'idée selon laquelle celles et ceux qui n'ont pas cotisé·e·s ne seraient pas légitimes à recevoir les mêmes aides que celles et ceux qui l'ont fait. Seul le strict minimum vital ne devrait alors leur être versé. Rappelons ici que la formule « à chacun selon ses besoins, à chacun selon ses capacités » signifie précisément l'inverse de cette logique de revenu minimal.

Dans cette logique, la caractéristique subversive première de la cotisation sociale est mise au second plan. Les cotisant·e·s seraient les seul·e·s à travailler. Seulement voilà, les retraité·e·s, les chômeuses·eurs·es ou les invalides aussi travaillent, au détail près que leur travail n'est pas abstrait ; il n'est pas soumis à la subordination au capital.

La raison pour laquelle le patronat investit autant d'énergie à l'encontre de la cotisation sociale n'est pas tant qu'elle aide les pauvres ; la charité chrétienne aussi le faisait. Ce que la cotisation sociale amène est ce degré d'indépendance supplémentaire pour le salariat, que ce soit dans certains secteurs économiques, ou pendant certaines périodes de la vie. En tant que fonctionnaire, le supérieur hiérarchique a un pouvoir réduit. En tant que chômeuse·eur, on sait que le chantage à l'emploi existe toujours, mais il devient déjà moins opérant. En tant que retraité·e, on fait ce qui nous a toujours été interdit de faire faute de temps. En somme, la



lucrativité de notre activité recule dans les paramètres décisifs de nos vies.

Le décourageant cas suisse

En Suisse, l'AVS reste le symbole de ce principe, mais sa faible portion dans les rentes touchées limite son caractère subversif. Certains secteurs spécifiques bénéficient aussi du système de cotisation sociale (chômage, accident), mais le grand absent reste celui de la santé, qui est intégré à ce type de système dans d'autres pays à l'image de la France.

Les événements des dernières années en Suisse ont bien montré que ces limites ne créaient rien de durable. Le deuxième pilier est en crise perpétuelle depuis que ses rendements sont ceux du capitalisme de basse intensité de notre époque. Les assurances maladie privées augmentent année après année leurs coûts, mais leurs services ne sont pas à même de répondre aux besoins de santé de la population. Et finalement, la gestion comptable et ses estimations par l'administration fédérale des caisses des assurances sociales laissent plus qu'à désirer ; il devient dur de leur faire aveuglément confiance. Les réformes progressives de l'AVS ont encastré le premier pilier dans le budget de la

confédération (20% de ses dépenses en dépendent, le point de TVA lui étant entièrement dédié depuis 2020) et rendent peu probables des perspectives de gestion indépendante par les travailleurs·es comme cela pouvait être historiquement le cas en France.

Dans cet esprit de démocratie sociale et économique, d'autres secteurs méritent un fonctionnement de ce type. C'est par exemple le cas de l'alimentation. Semblant de prime abord cocasse, l'assurance sociale de l'alimentation, défendue par certains collectifs en France, en Belgique, ou en Suisse avec Uniterre, est pourtant géniale. Alors qu'elle assure à tout le monde une nourriture de qualité, elle permet, si les caisses sont gérées par les cotisant·es, de décider directement de la production et des modalités des subventions octroyées, à la place des prêts à intérêt. En renforçant la production locale de qualité, cette pratique sera peut-être la seule capable de mettre fin à une agro-industrie prédatrice.

Bertil Munk

À lire : Michel Féher, *Producteurs et parasites, L'imaginaire si désirable du Rassemblement national, Paris, La Découverte, 2024* ; Bernard Friot, *Le travail, enjeu des retraites, Paris, La Dispute,*

Des déductions fiscales de tous bords

Karin Keller-Sutter le répète depuis des mois, la Confédération entre dans une nouvelle période budgétaire et elle doit se préparer à se serrer encore plus la ceinture. Ces futures coupes semblent pourtant inopportunes lorsqu'on voit certains cantons ne plus savoir quoi faire de leur excédent budgétaire, ou lorsqu'on parcourt la longue liste des exonérations ou déductions fiscales des personnes physiques et morales.

DOSSIER La mise en application progressive et décentralisée de la réforme fiscale approuvée par le peuple en 2019 grâce à un couplage étonnant avec l'AVS (RFFA) est très particulière : par la fin des statuts spéciaux, elle augmente les rentrées fiscales de certains cantons qui n'en ont vraisemblablement pas besoin (et qui n'en veulent d'ailleurs pas). Cette absurdité a refait surface l'an passé durant la campagne sur l'imposition minimale de l'OCDE à 15% (sur les bénéfices des entreprises). Quelques cantons connus pour leur régime fiscal laxiste toucheront encore plus d'argent et priveront de substance fiscale à imposer toute une myriade de collectivités. Dans les pays du Sud, ce manque à gagner est massif. Une large quantité de multinationales y ont des activités extractives, mais n'y déclarent presque aucun profit. Sans cette réforme, les collectivités lésées auraient au moins pu imposer la diffé-

rence entre le taux d'imposition de Zoug et Cie à 15%.

Ces quelques cantons-paradis fiscaux sont en passe de s'aligner aux 15% de l'OCDE, mais ce n'est pas pour autant que la répartition inégale de la richesse se trouve profondément changée. Zoug a certes encore augmenté sa contribution nette à la péréquation financière, mais elle a aussi profité de sa bonne santé financière pour prévoir de nouvelles subventions aux entreprises ou pour « rembourser » les expatrié·e·s, comme lorsqu'elle augmente l'argent public dédié aux écoles privées. À Bâle-Ville, les mesures se veulent plus populaires. Après avoir découvert un excédent de 2,7 milliards, le canton, dans une magnanimité générale, a décidé de rembourser une partie des impôts versés par les personnes physiques... en rendant « logiquement » davantage à celles et ceux qui ont le plus payé, soit

les plus riches. Suivant cette logique jusqu'au bout, les budgets déficitaires devraient automatiquement être suivis de hausses impôts... On attend encore.

Open bar pour les entreprises

La RFFA et ses lois cantonales n'ont pas signé la fin de la réputation helvétique de paradis fiscal. Cela n'était d'ailleurs pas son objectif. La victoire de la gauche sur la RIE III en 2017 n'a que partiellement été entendue. Dans la boîte à outils d'ingénierie et d'optimisation fiscale prévue par cette proposition de réforme déçue, une grande partie se retrouve dans celle d'après. La fameuse Patent box donne à l'industrie pharmaceutique en tête une nouvelle beauté. Les revenus directs des brevets, concept ultime de la dégénérescence capitaliste, peuvent être déduits d'un claquement de doigts. On parle pourtant de centaines de millions de francs réalisés sur le dos de consommateurs·trices captifs·ves par des multinationales oligopolistiques dont le niveau de rendement s'apparente plus à celui de cartels de drogue qu'à autre chose.

L'autre outil largement répandu est celui permettant aux entreprises de déduire leurs dépenses en recherche et développement. Cette mesure garantirait une innovation régulière du tissu industriel suisse et inciterait alors les entreprises à parier sur l'avenir plutôt que sur des objectifs court-termistes. C'est pourtant un non-sens total de permettre aux entreprises de déduire jusqu'à 50% de cette catégorie de dépense. Dans le corpus idéologique des économistes orthodoxes, elles sont un impératif pour survivre dans une économie concurrentielle... et n'auraient logiquement aucun besoin d'un quelconque incitatif public. Ce genre de déduction n'est qu'un écran de fumée pour



continuer à attirer les profits des multinationales sur le dos du reste du monde.

La progressivité de l'impôt face à sa déductibilité

Les personnes physiques ne sont pas non plus à plaindre. Beaucoup de cantons se gargarisent de pouvoir diminuer cette catégorie d'impôt, en faisant mine d'oublier que ce sont avant tout les revenus supérieurs qui y gagneront, et auront derrière l'aisance financière suffisante pour faire face à une dégradation annoncée des services publics.

Les personnes les plus riches possèdent déjà un large éventail d'outils leur permettant de réduire significativement leur substance fiscale. Et de temps à autre, le camp bourgeois espère élargir encore davantage ces possibilités. Cela a notamment été le cas en 2020, avant que la tentative ait été bloquée par un référendum de gauche qui s'opposait à ce que la déduction pour les parents passe à 10'000 francs au lieu des 6'500 francs existants, ce qui n'allait bénéficier

qu'à 6% des ménages suisses. Son autre volet, plus consensuel, a pourtant passé la rampe deux ans plus tard et autorise désormais des déductions pour garde d'enfant allant jusqu'à 25'000 francs au lieu des 10'000 francs antérieurs. Même si de prime abord ces mesures semblent opportunes, notamment à la vue des difficultés éprouvées dans ce secteur, ce serait difficile de les qualifier de politiques sociales à proprement parler. Avoir des revenus suffisants pour payer des impôts n'est déjà pas donné à tout le monde, en avoir des assez hauts pour que de telles déductions aient un effet sur la déclaration fiscale finale l'est encore moins.

Il en va de même pour l'ensemble de ces déductions ou exonérations: pourquoi rendre déductibles les chaises roulantes ou l'achat d'appareils auditifs au lieu de les rembourser à l'ensemble des personnes qui en ont besoin? Pourquoi rendre déductibles les travaux d'entretien pour les propriétaires alors même que ceux-ci donnent de toute évidence une plus grande

valeur au bien? Pourquoi encourager l'usage de la voiture par une déduction de 70 centimes par kilomètre comme dans le canton de Vaud (alors que Genève fixe un maximum de 500 francs et Neuchâtel de 15'000 francs)? Et pourquoi permettre une déduction pouvant aller jusqu'à 20% du revenu net pour tout don à une institution d'utilité publique, si ce n'est pour que certains grands revenus décident à la place de la collectivité des modalités d'allocation de sommes colossales?

La politique des déductions et des exonérations, en raison de sa complexité, est un angle souvent oublié de la politique fiscale, alors qu'il est responsable dans une large mesure du sous-financement de certains services étatiques. Celles et ceux qui y ont droit n'oublient pas d'y recourir, et si ses engrenages leur sont trop complexes, elles-ils resteront gagnants même après avoir réglé les factures onéreuses de leur expert-comptable.

Bertil Munk

Charge fiscale sur le revenu brut du travail 2023 (%)

Chefs-lieux des cantons	Célibataires		Familles à deux revenus avec deux enfants	
	80'000 CHF	150'000 CHF	80'000 CHF	150'000 CHF
Zurich	9,68	13,74	2,20	7,29
Berne	14,35	18,07	6,17	11,45
Lucerne	11,31	13,36	3,20	8,34
Altdorf	10,06	11,45	3,44	7,97
Schwytz	7,46	9,69	0,17	5,33
Sarnen	9,97	10,91	4,20	8,24
Stans	9,24	11,18	2,56	7,17
Glaris	10,72	13,42	3,86	8,88
Zoug	3,51	7,02	/	1,25
Fribourg	13,83	18,06	4,13	10,63
Soleure	14,09	17,64	3,25	10,68
Bâle	12,64	16,22	0,28	9,57
Liestal	13,74	19,10	3,25	11,22
Schaffhouse	10,45	14,18	2,64	7,42
Hérisau	12,78	16,12	5,00	10,70
Appenzell	8,48	10,60	3,35	7,08
Saint-Gall	13,64	17,83	3,45	10,05
Coire	10,74	14,89	0,99	7,99
Aarau	10,74	14,89	0,99	7,99
Frauenfeld	11,20	14,02	2,87	8,77
Bellinzona	11,47	16,09	0,88	7,08
Lausanne	14,28	18,66	2,98	11,30
Sion	11,59	17,55	0,85	6,51
Neuchâtel	16,04	20,35	5,22	12,79
Genève	15,01	20,43	0,04	8,78
Delémont	13,04	17,95	4,02	10,73
Impôt fédéral direct	1,17	3,47	/	0,80

Tableau 2: L'imposition des personnes physiques en Suisse a cela de spécial qu'elle varie largement en fonction du canton, mais aussi de la commune. Un dysfonctionnement évident en découle: en plus d'une compétition internationale, d'une compétition intercantonale, une compétition intercommunale supplémentaire s'exerce et motive chaque commune à offrir un régime fiscal complaisant pour les revenus supérieurs. Certaines communes se sont spécialisées dans le domaine. Elles ont des finances saines grâce au large substrat fiscal qu'elles attirent. Leur politique sociale est peu développée, car leur taux d'imposition est trop bas, et car elles craignent d'attirer les personnes non solvables. Ces communes retirent des larges portions du substrat fiscal aux communes qui veulent développer des politiques sociales ambitieuses et qui ont logiquement besoin d'un régime d'imposition davantage redistributif. Rien qu'entre les chefs-lieux suisses, ces différences sont frappantes avec des relations allant du simple au double. Le niveau de progressivité de l'impôt sur le revenu est également très faible à certains endroits ou seule une différence de deux points est observée pour un revenu quasi doublé. Les déductions fiscales pour les familles permettent également une réduction substantielle de l'impôt, même sur les revenus supérieurs. Cela est particulièrement le cas dans les cantons catholiques, comme le Valais, les cantons de Suisse centrale et Tessin.

Source: Confédération suisse, Département fédéral des finances (DFP). Statistiques fiscales 2023: Aperçu.

Des impôts, mais pas de voix : les oublié·e·s de la démocratie suisse

Alors que des millions de personnes vivant sur le territoire suisse contribuent activement à la prospérité du pays et paient des impôts, nombre d'entre elles n'ont pas leur mot à dire sur son système d'imposition et l'attribution des ressources fiscales. Ce phénomène met en évidence une tension entre principe démocratique et citoyenneté.

DOSSIER La population totale de la Suisse compte environ 2,3 millions de personnes de nationalité étrangère (en 2023), dont 1,6 million vitant dans le pays depuis plus de cinq ans, 1,1 million depuis plus de dix ans et jusqu'à 580'000 depuis plus de 20 ans (données 2020). Beaucoup d'entre elles sont nées et ont grandi sur le territoire helvétique. Certaines appartiennent même à la troisième génération. Cependant, l'obtention du passeport à croix blanche reste un processus complexe et semé d'embûches, même pour celles qui ont passé toute leur vie ici.

La procédure de naturalisation suisse est considérée comme l'une des plus rigoureuses au monde. Bien que des mécanismes aient été récemment introduits au niveau fédéral pour faciliter l'obtention de la nationalité par les immigré·e·s de troisième génération, ceux-ci restent insuffisants. Par conséquent, de nombreuses personnes, bien qu'elles vivent et contribuent à la société suisse depuis des années, restent exclues de droits politiques fondamentaux.

Cette exclusion reflète une approche de la citoyenneté qui continue à privilégier le droit du sang et qui peine à s'adapter à la réalité d'une société mondialisée. La philosophe Donatella Di Cesare, dans son livre *Stranieri residenti. Una filosofia della migrazione*, remet en question les critères de citoyenneté fondés sur le droit du sang (*ius sanguinis*), mais aussi du droit du sol (*ius soli*), puisque le véritable fondement

de l'habitation humaine réside dans l'existence même des individus et leur droit de migrer (*ius migrandi*). En effet, même le *ius soli* n'accorde aucun statut particulier aux personnes ayant immigré après leur naissance.

Fiscalité et démocratie : un déficit évident

Le décalage entre devoirs et droits fiscaux des personnes étrangères est particulièrement frappant. Alors qu'elles sont tenues de payer les mêmes impôts que le reste de la population, elles n'ont cependant aucune possibilité d'influencer les décisions politiques qui déterminent la forme et l'allocation de ceux-ci.

Ce déséquilibre constitue un déficit démocratique évident. La démocratie repose sur le principe de la représentation et de la participation : celles et ceux qui contribuent à la société doivent avoir le droit de participer à sa gouvernance. Priver une partie importante de la population de ce droit sape les fondements mêmes du système démocratique suisse, en réduisant l'inclusivité et la légitimité de ses institutions politiques. Si, comme l'affirme Di Cesare, l'habitat humain est basé sur le droit de migrer et l'intégration dans la dynamique sociale et culturelle d'un lieu, alors la relation entre la fiscalité et la citoyenneté devrait également être repensée dans une logique plus inclusive. Payer des impôts et contribuer à la société représentent des formes concrètes

d'appartenance et de participation, qui méritent une reconnaissance politique.

Réformer le lien entre fiscalité et citoyenneté

La relation entre fiscalité et citoyenneté nécessite donc d'être repensée à l'aune d'une approche innovante et plus démocratique. Une première forme de reconnaissance et de promotion d'une plus grande intégration pourrait être d'étendre les droits politiques des personnes étrangères. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Neuchâtel et Vaud accordent, selon des modalités variant d'un canton à l'autre, d'ores et déjà certains droits politiques aux personnes ne disposant pas de la nationalité suisse.

Une autre solution pourrait être de réviser le processus de naturalisation. Comme nous l'avons déjà dit, la citoyenneté devrait être fondée sur des liens réels avec la communauté, plutôt que sur des critères rigides et anachroniques. Introduire le *ius soli* et faciliter l'accès à la citoyenneté aux personnes étrangères durablement installées en Suisse reviendrait à reconnaître le droit de celles-ci à participer à la vie politique du pays dans lequel elles vivent. Une étape importante pourrait être l'acceptation de l'initiative pour la démocratie, déposée le 21 novembre à la Chancellerie fédérale, qui propose à toute personne ayant séjourné plus de cinq ans en Suisse d'en obtenir la nationalité.

Aida Demaria

Genève et Vaud : attaques contre les services publics

DOSSIER La droite semble être à nouveau à l'offensive sur les questions de fiscalité. Comme d'habitude, plutôt que d'attaquer directement les prestations qu'elle souhaiterait soit supprimer, soit confier à des entreprises privées, elle as-sèche dans un premier temps les caisses publiques, pour pouvoir ensuite justifier des coupes douloureuses au prétexte du sacro-saint équilibre budgétaire.

Défaite genevoise

Le 24 novembre 2024, une importante baisse de l'impôt sur le revenu a été acceptée à Genève, par plus de 60% des voix. Soutenue par la droite et le Conseil d'État, cette décision fera perdre chaque année plus de 320 millions de francs au canton et plus de 100 millions de francs aux communes.

Prétextant des comptes excédentaires, le projet prétendait améliorer le « pouvoir d'achat » de la « classe moyenne », argument triplement mensonger, mais qui a visiblement séduit.

Il est mensonger quant au « pouvoir d'achat », car ce que l'on économise sur sa facture fiscale va forcément devoir être payé autrement, compte tenu des réductions des prestations publiques qui suivront nécessairement.

Une baisse fiscale n'est individuellement rentable qu'à partir d'un niveau de revenu élevé, qui ne concerne qu'une toute petite partie de la population. Pour l'écrasante majorité des gens, les impôts représentent une mutualisation des dépenses qui permet au contraire de faire des économies substantielles. Il suffit de voir le coût d'une année scolaire dans l'enseignement privé pour s'en rendre compte.

Cette attaque contre les services publics constitue le but fondamental que poursuit la droite, qui se contrefout totalement du « pouvoir d'achat »

de la population, comme elle le montre d'ailleurs avec une grande constance lorsqu'elle refuse d'augmenter les salaires (ou même de les indexer).

Le mensonge porte aussi sur la « classe moyenne », car sa définition semble très extensive dans l'esprit de la droite. Les baisses fiscales maximales concernaient des contribuables gagnant jusqu'à 200'000 frs par an par exemple, alors que des baisses substantielles, quoique moins élevées, étaient encore concédées aux revenus encore supérieurs à ce montant. L'invocation rituelle de la « classe moyenne » n'est donc qu'une farce puisque les économies les plus importantes sont évidemment réservées aux contribuables les plus riches.

Le troisième mensonge concerne les comptes excédentaires, provoqués par des prévisions budgétaires systématiquement et volontairement pessimistes qui contractent artificiellement les dépenses lors des débats parlementaires alors qu'une anticipation plus sérieuse des recettes permettrait une meilleure gestion des finances publiques.

Les dégâts de l'ère Broulis

La droite vaudoise suit son homologue genevoise en répétant les mêmes arguments. Elle a d'une part, par l'entremise des organisations patronales, lancé une initiative demandant une baisse linéaire de 12% de l'impôt cantonal, pour un coût avoisinant les 550 millions de francs par an. Lors du débat budgétaire du mois de décembre, ses élu·e·s au Grand Conseil ont d'autre part accepté (avec l'aide inespérée d'une partie des député·e·s du PSV...) une proposition de l'UDC demandant une baisse fiscale de 7%, dont le coût final est estimé à 350 millions de francs par an. Le PLR et le Conseil d'État sont, officiellement en tout cas,

opposés à l'initiative ; l'UDC la soutient, sa proposition acceptée par le Grand Conseil lui permettant évidemment d'aborder la campagne dans une position de force.

Si la configuration est donc un peu différente qu'à Genève, les mêmes arguments ineptes sont utilisés pour défendre à la fois l'initiative, qui sera soumise au vote ce printemps ou cet automne, et ce qui est présenté, moyennant quelques contorsions, comme un contre-projet indirect. La droite et le Conseil d'État prétendent aussi se soucier du « pouvoir d'achat » de la « classe moyenne », et prennent également prétexte d'excédents budgétaires pour lancer leur attaque contre les services publics. Comme à Genève, l'argument est triplement mensonger, pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut. La droite vaudoise n'a pas plafonné son projet de baisse fiscale, assumant donc sans vergogne qu'elle s'intéresse prioritairement aux contribuables les plus aisé·e·s.

La campagne contre cet argumentaire ne sera menée que par la gauche et par les syndicats de la fonction publique, dont les membres sont directement concerné·e·s par les catastrophes à venir, que l'initiative passe ou pas. Cette campagne devra s'efforcer de rappeler que les impôts ne sont pas de l'argent jeté par les fenêtres, mais qu'ils permettent de décider démocratiquement des services publics que la collectivité souhaite financer, au bénéfice du plus grand nombre. Elle sera compliquée par le fait que certaines des forces politiques prétendant faire campagne contre l'initiative reprendront en réalité l'intégralité des arguments en sa faveur.

Antoine Chollet

On trouvera une version longue de cet article sur notre site Internet.



Conclusion

Le rapport à l'impôt : une pure opposition entre gauche et droite

DOSSIER Face aux impôts, la droite a toujours eu une attitude ambivalente. Au niveau individuel, elle encourage chacune à payer le moins d'impôts possible, par des moyens légaux ou illégaux (quitte à n'en faire qu'un péché véniel, comme c'est le cas en Suisse où l'évasion fiscale n'est pas condamnée pénalement). Au niveau social en revanche, elle juge l'impôt absolument nécessaire, non seulement pour assurer certaines tâches (en particulier régaliennes : police, armée, justice), mais, surtout, pour solvabiliser l'État. Celui-ci remplit en effet une fonction économique déterminante au sein des économies capitalistes, puisqu'il contracte des dettes dont le remboursement est précisément assuré par sa capacité à lever des impôts (d'où l'importance d'un financement suffisant des fonctions régaliennes).

La conception des impôts à gauche est évidemment totalement différente. Pour elle, les impôts servent deux objectifs principaux. Le premier est l'entretien des biens communs et le financement des services publics (à la fois leurs dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à leur exécution). Cela concerne l'ensemble des activités que la collectivité a décidé de réaliser, de

la santé et des écoles jusqu'à l'existence d'un système judiciaire, de l'entretien des routes, des transports publics ou des lieux de détente jusqu'aux subventions au monde de la culture. La liste n'est évidemment pas fermée puisqu'elle dépend des décisions de la collectivité, ce qui signifie aussi que les impôts ont un rapport étroit avec l'existence d'une démocratie.

La deuxième finalité de l'impôt pour la gauche est son potentiel redistributif. S'il est déjà partiellement rempli par des services publics offerts à tous, mais financés de manière progressive, il l'est aussi par des transferts de plusieurs natures, qu'il s'agisse de bourses d'étude, de subsides divers (par exemple, en Suisse, à l'assurance-maladie) ou de revenus garantis (aide sociale ou autre). L'impôt ne sert donc pas seulement à couvrir des dépenses, mais vise aussi à réduire les inégalités de richesse au sein d'une société, au moment à la fois de la perception et de la redistribution, ce qui est une autre manière de renforcer son caractère démocratique.

Les incitations que l'imposition permet de mettre en place, reposant la plupart du temps sur des déductions fiscales, appartiennent en revanche à une

approche de droite. Dans cette logique, on réserve certaines activités aux personnes les plus riches, tout en leur offrant de nouveaux moyens d'alléger leur facture fiscale. Sur ce plan, l'ordre des choses doit être inversé : une conduite que l'on cherche à favoriser doit être subventionnée de manière égalitaire ou offerte gratuitement par l'État, en la finançant par l'impôt.

L'impôt permet donc de soustraire un certain nombre d'activités ou de secteurs à la logique marchande : en offrant des services publics universels, en monopolisant certaines fonctions en mains publiques, en redistribuant une partie des richesses accumulées sur le travail d'autrui, en constituant une fonction publique qui obéit à d'autres logiques de travail que le salariat des entreprises privées, etc. Que toutes ces activités prennent place au sein d'une économie capitaliste et soient absolument indispensables à sa survie n'amenuise en rien leur caractère subversif ; il suffit de voir l'acharnement constant de la droite contre les impôts pour comprendre que l'on tient là l'un des sujets qui la distinguent le plus clairement de la gauche.

« La jungle pourrait envahir le jardin », phrase criminelle

L'ancien Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, le socialiste Joseph Borell, avait provoqué une large polémique l'an passé après un discours plus que maladroit. Croyant sa déclaration progressiste, il avait insisté sur le fait que construire des murs n'allait pas préserver le jardin qu'est l'Europe, et qu'il fallait au contraire aller dans la jungle pour empêcher que celle-ci nous envahisse.

Cette projection que l'Europe se fait du monde, Edwy Plenel en a écrit un livre. Car si même un responsable politique historiquement antifranciste tombe dans ce genre de travers, cela signifie que ce sentiment d'appartenir à une civilisation supérieure n'est pas le seul fait de l'extrême droite. L'ensemble des forces politiques occidentales démocratiques a en effet bien du mal à définitivement se débarrasser de cette posture héritière de la période coloniale.

Malgré la différence des deux situations, le double standard appliqué (médiatiquement et politiquement) entre le conflit russo-ukrainien et celui israélo-arabe affaiblit d'une part le soutien au peuple ukrainien en laissant en pâture celui palestinien, et met de côté le principe d'universalité au profit de logiques délétères du choc des civilisations. Les pays européens, qui ont fait des « valeurs européennes » un mantra imprécis, sont en train de perdre la légitimité qu'ils avaient à l'international de parler de démocratie ou de droits humains.

Dans son nouvel ouvrage, Edwy Plenel dresse un panorama sombre de l'Europe. Il s'en prend notamment vertement à ses politiques migratoires inhumaines ou la gestion néocoloniale catastrophique de l'État français en Kanaky ne redorent en aucun cas le blason de sa politique étrangère. Les débats politiques sont dans un triste état, et certaines idées qui auraient dû disparaître à jamais comme celles de

Brasillach, de Maistre, ou Drumont sont recyclées par de nouvelles figures intellectuelles dont s'inspirent l'internationale autoritaire, que ce soit Hazony, Douguine ou de Benoist.

Tout au long de 2024, la lente progression vers un futur encore plus sombre a souvent semblé inévitable. Edwy Plenel rappelle cependant que rien n'est inexorable. En France, la victoire relative du Nouveau Front Populaire a déjoué ce qui semblait déjà être écrit. Et même si cela s'est passé après la publication du livre, Edwy Plenel serait d'avis qu'il en va de même pour la fin du régime d'Assad en Syrie. Les aspirations populaires sont les mêmes partout et même les pires autocrates ne peuvent s'en soustraire.

Bertil Munk

À lire : *Edwy Plenel, Le jardin et la jungle, Adresse à l'Europe sur l'idée qu'elle se fait du monde, Paris, La Découverte, 2024.*

Les difficultés de panser les plaies du génocide des Tutsis

À l'heure où certaines régions du monde sont en proie aux drames humains les plus terribles et à des degrés de barbarie les plus extrêmes, le dernier roman de Gaël Faye, *Jacaranda*, relate les difficultés de la société rwandaise à se relever du génocide de 1994. Après son livre presque autobiographique *Petit Pays* relatant son départ pour la France après le déclenchement de haine contre les Tutsis, le franco-burundais, aussi rappeur et chanteur, signe ici une fiction sur le long cours retraçant plusieurs générations rwandaises.

Du nom de ce grand arbre violet aux longues racines, le Ja-

caranda est mobilisé pour symboliser l'omniprésence des heures sanglantes dans les esprits rwandais, mais aussi le désir de continuer à vivre tant bien que mal. Abordant crûment les pires atrocités commises par les extrémistes Hutus en 1994, et les soubassements idéologiques que celles-ci trouvent dans les différentes étapes du processus colonial, Gaël Faye fait état des difficultés de la reconstruction post-génocidaire, mais aussi de la nécessité de baser celle-ci sur la logique de l'égalité des droits.

Dans une forme similaire à son précédent ouvrage, la narration à la première personne par un personnage assumant son

éloignement initial de la société rwandaise apporte quelque chose de sain et d'enrichissant. Le personnage principal, Milan, n'est pas, tout comme l'auteur, une victime directe du génocide. Il ne peut pas parler au nom de celles et ceux qui l'ont vécu. Il peut cependant relater les témoignages qu'il a récoltés, et rapporter les tensions toujours présentes mais en diminution traversant un peuple dont une partie a voulu anéantir l'autre.

Bertil Munk

À lire : *Gaël Faye, Jacaranda, Paris, Grasset, 2024.*

Le prophète rouge de Julie Pagis

En 1971, sur fond de désillusion post-68, six couples suivent l'appel de Mao Zedong à « descendre de cheval pour cueillir des fleurs ». Ils créent alors une communauté autogérée en banlieue parisienne, s'établissent en usine et réalisent des « enquêtes » dans des foyers de travailleuses-eurs immigré-e-s. Mais sous la direction de Fernando, un charismatique ouvrier espagnol, l'aventure révolutionnaire se mue peu à peu en une expérience de soumission totale. Au fil des pages du prophète rouge, la sociologue Julie Pagis révèle les mécanismes ayant conduit ces militant-e-s à renoncer à toute forme d'autonomie au profit d'un leader autoritaire.

Une grave dérive sectaire

Après avoir été contactée par une ancienne membre, l'autrice entame une enquête de longue haleine visant à dévoiler les dynamiques de cette communauté. Obtenant progressivement accès aux archives du groupe et à la parole de ses ancien-ne-s militant-e-s, Julie Pagis met au jour un terrible système de domination. En plus d'être tenu-e-s de « collectiviser » l'ensemble de leurs économies et de leurs revenus, les adeptes de Fernando peuvent également faire l'objet de

confiscations de passeports, de séquestrations de leurs enfants, de procès populaires, voire de projets d'assassinat...

L'autocritique au service de la domination

Si Pages de gauche a déjà vivement critiqué les dérives autodestructrices et l'inefficacité politique de la mouvance maoïste (notamment au sein de son numéro 183), l'objectif poursuivi par l'ouvrage est tout autre. Son autrice cherche en effet à comprendre comment des militant-e-s chevronné-e-s en viennent à entièrement se soumettre.

Dans le dispositif coercitif tissé par Fernando, l'autocritique occupe un rôle clef. Si la réflexivité est traditionnellement valorisée dans les milieux militants parce qu'elle renforce l'esprit critique, le prophète rouge parvient à complètement pervertir cet outil. En poussant ses adeptes à une remise en question permanente, Fernando crée un climat de suspicion et de compétition le rendant incontestable. Utilisant des méthodes dignes des pires organisations staliniennes, il contraint les membres de sa communauté à participer à des réunions sans fin et à rédiger des autocritiques culpabilisantes. Devant le tribunal po-

pulaire devant le juger pour trahison à la classe ouvrière, un militant en vient à s'humilier en public et à reconnaître des fautes qu'il n'a pas commises.

Relire Weber

Le véritable atout de l'ouvrage de Julie Pagis réside avant tout dans son analyse minutieuse des mécanismes de domination traversant le groupe étudié. Renouvelant le concept de domination charismatique développé par Max Weber, la sociologue souligne l'importance du contexte socio-historique dans la construction de ce type de relation. La relation charismatique, loin d'être donnée, est également le fruit d'une interaction sociale dynamique. Leader charismatique et adeptes sous emprise co-construisent en effet cette relation au fil du temps, à travers des interactions ritualisées et des échanges symboliques.

Un agent double ?

Les recherches de Julie Pagis ont pris un cours inattendu lorsqu'elle s'attarde sur la figure de Fernando. Alors que ce dernier s'est toujours présenté comme un réfugié politique antifranquiste ayant traduit en Chine les œuvres de Mao Zedong, elle se rend rapidement compte qu'il n'en est rien. Menant une enquête digne d'un roman d'espionnage, la sociologue découvre les liens pour le moins troubles unissant le leader charismatique à plusieurs services de renseignement occidentaux.

En documentant cette expérience maoïste, Julie Pagis nous livre une analyse approfondie des mécanismes de la domination charismatique et des dérives sectaires. Elle offre ainsi une lecture inédite de l'histoire de la gauche et une plongée inattendue dans le monde des services de renseignement.

Joakim Martins

À lire : Julie Pagis, *Le prophète rouge*, Paris, La Découverte, 2024.



La pythie vous parle
Liv Strömquist
Paris, Rackham, 2024
264 pages

Les éditions Rackham publient le huitième volume de l'autrice suédoise de bande dessinée Liv Strömquist, et c'est toujours le même plaisir de découvrir ses réflexions grinçantes, drôles et toujours politiquement très tranchantes.

Prenant le contre-pied des conseils débilés de développement personnel, *La pythie vous parle* nous enjoint ainsi à « perdre le contrôle de nous-mêmes », à « ne suivre aucun conseil » ou à « ne nous fixer aucun but ». Liv Strömquist rappelle au fil des pages que toute l'industrie des « conseils de vie », omniprésente en ligne et dans les librairies, n'a en réalité qu'un seul effet : nous convaincre que la seule chose que nous puissions changer est nous-mêmes, et en aucun



cas la société. Or c'est bien celle-ci, dans sa forme actuelle, qui entrave notre liberté, qui bloque nos aspirations et nous interdit de faire et d'imaginer quantité de choses.

En convoquant de nombreuses figures de la philosophie ou des sciences sociales, Liv Strömquist poursuit le genre inédit qu'elle a peut-être bien inventé : la critique sociale en bande dessinée. On rencontre donc au fil des pages Theodor Adorno, Zygmunt Bauman ou Eva Illouz, quand ce ne sont pas des citations de la romancière Doris Lessing ou du poète T. S. Eliott.

Il faut enfin relever la qualité esthétique de cet album. Certaines de ses planches en pleine page sont tout à fait remarquables, et méritent pleinement d'être admirées pour elles-mêmes. **AC**

Vu du Liban. La fin d'un pays, la fin d'un monde ?
Anthony Samrani
Paris, Gallimard, 2024
46 pages



Au milieu de la catastrophe dans laquelle sont plongées les populations du Proche-Orient, c'est peut-être du Liban que nous viennent les voix les plus lucides. Ayant dû subir l'ingérence à la fois d'Israël, de la Syrie et de l'Iran, mais aussi des États-Unis et de la France, ce pays est en effet un point focal des rapports de force politiques régionaux, généralement pour le malheur de sa population civile qui en a à chaque fois payé le prix fort.

Co-rédacteur en chef du grand quotidien francophone libanais *L'Orient-Le Jour*, Anthony Samrani livre une analyse du conflit en cours dans un petit « tract » Gallimard à la fois limpide et pessimiste, publié en décembre 2024, mais rédigé avant la chute du régime d'Assad en Syrie.

L'événement qui ouvre le texte est l'assassinat du chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, par l'armée israélienne le 27 septembre. Samrani est évidemment bien placé pour savoir que cette organisation et son chef étaient des obstacles majeurs à la construction d'un Liban démocratique. Il l'est tout autant pour rappeler que les bombardements menés par l'armée israélienne le sont également, tout comme l'influence désastreuse que le régime d'Assad a eue sur son voisin.

L'histoire avance à toute vitesse au Proche-Orient, car la chute d'Assad est suivie du retour de Trump à la Maison-Blanche, avec des conséquences encore incalculables pour tous les peuples de la région. Si les raisons d'être pessimistes semblent fortes, ce texte en donne cependant aussi quelques-unes d'espérer. **AC**

Charles Piaget, de Lip aux « milliers de collectifs »
Théo Roumier
Montreuil, Libertalia, 2024
191 pages

Les hommages à Charles Piaget, décédé en novembre 2023, cinquante ans après la lutte des Lip qui l'avait rendu célèbre du jour au lendemain, ont été moins nombreux qu'on aurait pu l'attendre. Espérons que le petit livre de Théo Roumier redonnera un peu de visibilité à cette figure unique du mouvement ouvrier.

Sa lecture est instructive, notamment pour celles et ceux qui ne connaîtraient Charles Piaget qu'au travers de l'émblématique conflit Lip de 1973. On y découvre en effet son parcours avant et après cette grève inédite, encarté à la CFTC (puis à la CFDT) d'abord, avec le travail infatigable mené au sein de l'usine pour impliquer les ouvrières-ers aux combats syndicaux, comme membre du PSU (le Parti socialiste unifié) ensuite, au sein duquel certain-e-s l'incitent à présenter sa candidature à l'élection présidentielle de 1974, et, enfin, comme militant de l'antenne bisontine d'Agir ensemble contre le chômage (AC !) à partir de 1993.

Théo Roumier insiste bien sur ce qui a guidé Piaget durant toute sa vie de militant : la construction permanente de collectifs. Sa capacité à les organiser aura été l'une de ses grandes qualités. Cette conviction l'aura aussi préservé de la personnalisation du pouvoir à laquelle beaucoup, à commencer par les médias, l'incitaient à succomber.

Piaget aura rappelé jusqu'à la fin de sa vie que lutter contre toutes les formes de hiérarchie suppose de commencer par refuser pour soi-même tout privilège. Ce livre, qui retrace tout son parcours politique, en offre une parfaite illustration. **AC**





Appel aux dons

Chères lectrices, chers lecteurs,

Depuis plus de vingt ans, l'équipe bénévole qui s'occupe de votre journal est attachée à faire vivre une presse d'opinion indépendante et de gauche. Depuis 2020, nos dépenses ont pris l'ascenseur – l'acheminement postal et les frais d'impression ont sensiblement augmenté, alors que le salaire de notre secrétaire de rédaction a naturellement été indexé – tandis que le prix de l'abonnement est resté le même depuis 2017. Cette situation ne touche pas seulement notre journal, comme on le sait : l'ensemble de la presse est en crise. *Pages de gauche* tient en outre à deux principes : le maintien d'une version imprimée du journal et un financement assuré exclusivement par ses abonné·e·s.

La situation s'est brusquement détériorée l'automne passé. De ce fait, le comité de l'association éditrice du journal a dû prendre une décision drastique. Le présent numéro n'a pas été imprimé et ne sera envoyé aux abonné·e·s que dans sa version électronique. Nous lançons en parallèle un appel urgent aux dons afin de rétablir les finances du journal et d'assurer sa pérennité. Vous pouvez verser vos dons sur notre compte (les coordonnées se trouvent en page 2) ou en scannant le QR code ci-dessous.

Depuis 2002, nous avons analysé, raconté et commenté avec vous le paysage politique suisse et international. Face aux innombrables « pages de droite » qui dominent le monde médiatique suisse, nous vous offrons un regard indépendant sur l'actualité, proposons des alternatives de gauche à l'évolution en cours, et défendons fermement un projet politique visant à démocratiser la société et l'économie.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette mission, nous avons plus que jamais besoin de vous. Votre don nous permettra de sortir d'une situation financière délicate.

Avec nos remerciements, la rédaction

P.P.
CH-1002 Lausanne

POSTE CH SA



Pour faire un don

Compte / Payable à
CH75 0900 0000 1779 5703 3
Pages de gauche
1005 Lausanne

Mention
Don à *Pages de gauche*